

**CULTURE**

**Le Hangar**

Demande de subvention en investissement et en fonctionnement auprès du département du Val-de-Marne au titre de l'année 2016

**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément aux orientations de la ville, le Hangar, lieu de musiques actuelles, offre aux jeunes apprentis musiciens ivryens, la possibilité d'un accompagnement pédagogique sous forme de cours et ateliers, de stages de musiques actuelles, de répétitions musicales et d'enregistrements en studio.

De plus, les initiatives « Fond de la cour », scène ouverte permettent à de jeunes musiciens de faire leur première scène et les « Soirées Tremplin » permettent à des collectifs issus des cours et ateliers de faire leurs premiers pas sur scène. Les « nouvelles bulles » permettent enfin à certains groupes d'artistes en devenir l'accès à des premières parties de concerts.

Pour favoriser l'accès de tous notamment en direction des jeunes à une culture diversifiée, le Département du Val-de-Marne soutient des lieux de diffusion de musiques actuelles ou amplifiées.

Aussi je vous propose, de solliciter, auprès du Département du Val-de-Marne, une subvention en investissement d'un montant de 5 830 € qui permettra l'achat du renouvellement de matériel notamment des instruments de musique, des lumières, d'une sonorisation, machine à brouillard ainsi qu'une subvention en fonctionnement d'un montant de 7 500 €.

La recette en résultant sera constatée au budget communal.

## **CULTURE**

### **25) Le Hangar**

Demande de subvention en investissement et en fonctionnement auprès du département du Val-de-Marne au titre de l'année 2016

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu les engagements de la ville pour l'accès à la culture pour tous,

considérant que le Hangar est un lieu de diffusion de musiques actuelles qui permet en outre à de jeunes musiciens ivryens de bénéficier d'un accompagnement pédagogique en mettant à leur disposition des outils destinés à améliorer leur pratique instrumentale,

considérant le soutien apporté par le département du Val-de-Marne aux lieux de diffusion des musiques actuelles ou amplifiées,

considérant que le Hangar répond aux critères de sélection du Département concernant l'attribution d'une subvention en investissement et en fonctionnement,

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

à l'unanimité

**ARTICLE 1 :** SOLLICITE auprès du département du Val-de-Marne une subvention en investissement à hauteur de 5 830 € pour le Hangar au titre de l'année 2016, qui permettra l'achat du renouvellement de matériel.

**ARTICLE 2 :** SOLLICITE auprès du département du Val-de-Marne une subvention en fonctionnement à hauteur de 7 500 € pour le Hangar au titre de l'année 2016.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ces subventions.

**ARTICLE 4 :** DIT que la recette en résultant sera constatée au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 21 DECEMBRE 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 21 DECEMBRE 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 16 DECEMBRE 2016